

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2016 - Convocation du 1^{er} avril 2016

L'an deux mille seize le 11 avril 2016 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.
Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : ALBEROLA Laurent – CAZALIS Didier – CHASSAING Géraldine – GUENIOU Patricia – Ingrid VIDAL-SCHMITTER Cédric.

Absents : GOUMENT Jérémy, LOUETTE Dominique – GAUBIAC Laurent.

Pouvoir : VIDAL Sandrine a donné pouvoir à GUENIOU Patricia

Secrétaire de séance : CAZALIS Didier.

Début de séance : 19h

Madame Dominique LOUETTE arrive à 19h30, elle n'a pas pris part au vote de l'approbation de la séance du 24 mars 2016, et au vote des taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

Approbation séance du 24 mars 2016 :

Monsieur Laurent ALBEROLA, donne lecture du compte-rendu de la séance du 24 mars 2016. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016.

Vote des taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation, soit 12.85% pour la taxe foncière sur le bâti, 41.27% pour la taxe foncière sur le non bâti, 7.14% pour la taxe d'habitation. Cela représente au total une recette de 66 138 €.

Le budget 2016 préparé par la commission des finances a été élaboré à partir de cette recette fiscale.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux comme nommés ci-dessus.

Vote du budget primitif 2016 du budget général de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget général 2016 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	330 808 €
Recettes	330 808 €

Section d'Investissement :

Dépenses	213 046 €
Recettes	213 046 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 1 voix contre (Ingrid VIDAL) et 7 voix pour de voter le budget général de la commune comme noté ci-dessus.

Vote du budget primitif du service assainissement.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2016 du service assainissement dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	221 864 €
Recettes	221 864 €

Section d'Investissement :

Dépenses	161 364 €
Recettes	161 364 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 pour de voter le budget du service assainissement comme noté ci-dessus.

Vote du budget primitif du CCAS:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2016 du CCAS dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	2081 €
Recettes	2081 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour de voter le budget du CCAS comme noté ci-dessus.

Information diverses

SIRP

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Président du SIRP concernant les participations.

Suite au départ des deux secrétaires, Ingrid VIDAL demande que les postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe soient supprimés

Cédric SCHMITTER demande que les drapeaux de l'école soient changés, ainsi que de faire placer à la Mairie une enseigne : liberté égalité fraternité.

Séance levée à 20 heures 45

LES CONSEILLERS

Le Maire,
Laurent ALBEROLA